



L'îlot central, modifié, ayant perdu sa fonction récréative. En l'absence de jardin de devant, le décalage entre les maisons permet une relative personnalisation du pas de porte.

IVR32\_20185900663NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation